



RAPPORT DE LA COMMISSION **FORMATION /SANTÉ**

Responsable : Marie-Françoise PICARD

Membres de la Commission :

- Jean-Pierre BUGNOT
- Frédéric DUFOUR
- Michel LONGIN
- Jean-Pierre PONCIN

FORMATIONS

Ces formations sont assurées par les Formateurs de la Fédération Française de Sauvetage et de Secours, basés à Montluel.

Je remercie Monsieur et Madame PERROUX pour leur professionnalisme.

Elles se déroulent au siège de l'Office Municipal de Bourg-en -BRESSE.

La formation **PSC1** (Prévention Secours Civiques de niveau 1) a eu lieu les :

27/09 – 04/10 -18/10/ 2024

13 personnes inscrites et présentes ont validé cette formation.

(1 absente pour maladie la 3^{ème} séance – rattrapage lors du recyclage)

Pour rappel il faut suivre les 3 séances.

Le coût : 70 € par personne répartis comme suit OMS : 35 € - Club : 35 €

Soit une dépense pour l'OMS de 455 €

Recyclage PSC1 le 8 novembre : 11 personnes inscrites – 10 présentes

Le coût : 40 € par personne soit 20 € pour l'OMS – 20 € pour le club

Soit une dépense pour l'OMS : 200 €

Gestes qui sauvent (GQS) le 22 novembre : 6 personnes inscrites - 6 présentes

Le coût : 20 € par personne soit 10 € pour l'OMS – 10 € pour le club

Soit une dépense pour l'OMS : 60 €.

Soit une dépense totale pour ces 3 formations pour l'OMS : **715 €**

Office Municipal des Sports

2 A Rue Tony Ferret - 01000 BOURG EN BRESSE

Tél. : 04 74 22 74 99 - E-mail : omsbourgenbresse@orange.fr

Site : www.omsportbourg.com

AIDES A LA FORMATION AUX CLUBS

Budget : 3000 €

Je rappelle que ces aides à la formation sont destinées **aux personnes bénévoles** des clubs. L'aide est attribuée en fonction des dépenses (inscription, déplacement ..) sur présentation des justificatifs.

Ces formations devaient être effectuées entre le 01/09/2023 et le 31/08/2024. Le montant maximum attribué est de 500 €.

12 clubs ont sollicité une aide à la formation.
La Commission s'est réunie le 21 novembre 2024.

11 clubs ont reçu une réponse favorable – 1 refus (formation débute en 11/2024 et se termine en 04/2025).

Soit 36 personnes ont suivi différentes formations : éducateur, arbitre, brevet fédéral, juges, entraîneur...

Pour 2024, le montant total est de 3065 €.

Liste des clubs : BADMINTON CLUB- BOURG CANOE KAYAK EAUX VIVES - CLUB DU CHIEN - CLIP - CLUB ALPIN FRANCAIS- COMPAGNIE DE TIR A L'ARC - ENTENTE ATHLETIQUE BRESSANE - GRAND FOND BRESSAN – GS CARRIAT - JL GR - ROLLER HOCKEY BRESSAN.

Une remise officielle des montants accordés a eu lieu le jeudi 12 décembre 2024 avec les clubs concernés.

Perspectives pour 2025 :

Reconduction des formations : PSC1 et Recyclage, Gestes qui sauvent (avec utilisation du défibrillateur).

La Responsable de la Commission Formation/Santé,
MF PICARD.

Information :

Evolution de la structure PEPS PS

Celle-ci et maintenant rattachée à la commission médicale du CDOS 01

Le contact est maintenu au N° 07 68 52 45 07

Michel Longin